

# LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos  
Communales

2<sup>ème</sup> trimestre 2019 N°94

Directeur de la publication  
Jean- Louis BATHIER  
Mise en page : Mairie du  
BOURG D'HEM  
Dépôt légal : Décembre 1995  
Imprimé par nos soins



*Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,*

*C'est devenu maintenant un rendez-vous annuel pour vous lecteurs du petit journal d'infos communales qui vous permet de trouver dans ces pages intérieures toutes les informations concernant les différents budgets.*

*Vous pouvez suivre très précisément la marche budgétaire de la commune et vous rendre compte ainsi du sérieux de vos élus qui sont très attentifs à respecter une gestion rigoureuse des finances publiques.*

*Comme tous les ans, je vous rappelle que chaque administré peut consulter les éléments comptables en mairie aux heures légales d'ouverture.*

*Au niveau des travaux prévus dans ce budget 2019, certains avancent bien : l'extension du hangar atelier, les enduits des parkings de la plage et la réfection de la route d'accès à l'embarquement des pêcheurs.*

*Pour ce qui concerne l'ascenseur de la salle polyvalente, nous attendons l'arrêté de la DETR qui nous permettra de débiter les travaux dès réception.*

*Petit bémol en revanche pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche du bâtiment d'école, nous n'avons pas obtenu cette fameuse subvention DETR pour 2019. Peut-être un espoir pour la fin de l'année si la Préfecture de la Creuse découvrait un reliquat qui pourrait nous être attribué. Croisons les doigts.*

*Les travaux d'isolation fenêtres et portes du restaurant communal sont différés au mois de septembre suite à la demande de Christian Hériot auprès de l'entreprise Panoix. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier M. Panoix qui bien qu'ayant acheté ses matériaux accepte de reporter le chantier sans nous demander d'acompte supplémentaire.*

## SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1-2
INFOS PRATIQUES	p.2
BUDGET PRINCIPAL	p.3, 4
BUDGET ASSAINISSEMENT	p.5, 6
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.7 à 13
BRÈVES	p.14
ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME	p.15 à 18

En conclusion, malgré les baisses des dotations de l'État plus que significatives pour une petite commune comme la nôtre sur les 4 dernières années (-23 000 €), nous n'avons pas souhaité bouger les différentes taxes alors que toutes les participations communales aux différentes organisations ne cessent d'augmenter.

Bonne lecture à tous.

## INFOS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>Lundi</b>	Fermé au public	Fermé au public
<b>Mardi</b>	9 H - 13 H	Fermé
<b>Mercredi</b>	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
<b>Jeudi</b>	9 H - 13 H	Fermé
<b>Vendredi</b>	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
<b>Samedi</b>	9 H - 12 H	Fermé

☎ : 05.55.62.16.57

☎ : 05.55.62.11.22

Mail : [mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

### Permanences et fonctions :

**Maire** : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

**1<sup>er</sup> Adjoint (M. Robert DESCHAMPS)** : Mercredi : 10 h à 12 h

**2<sup>e</sup> Adjoint (M. Denis LENOBLE)** : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux

**3<sup>e</sup> Adjointe (Mme Annie FEL)** : chargée du contrôle des affaires touristiques.

### Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUCHER

## Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



Pharmacies de garde : 32 37



SAMU : 15



## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

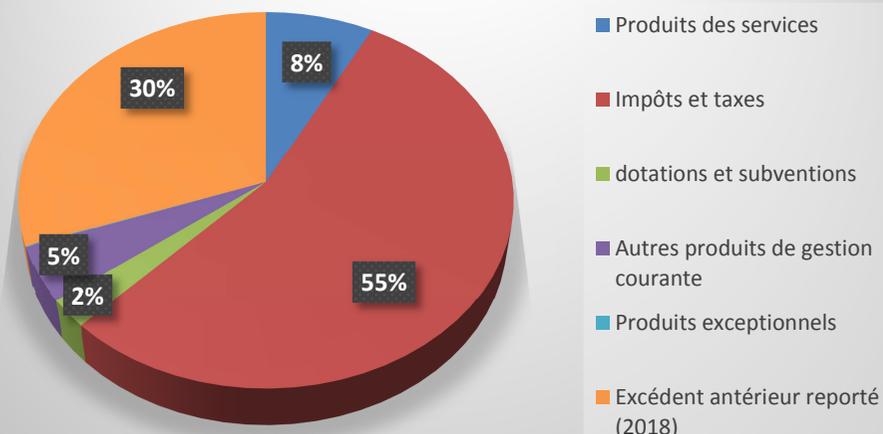
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Excédent :	207 762,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Déficit :	29 288,10 €
<b>RÉSULTAT :</b>		<b>178 474,25 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2019

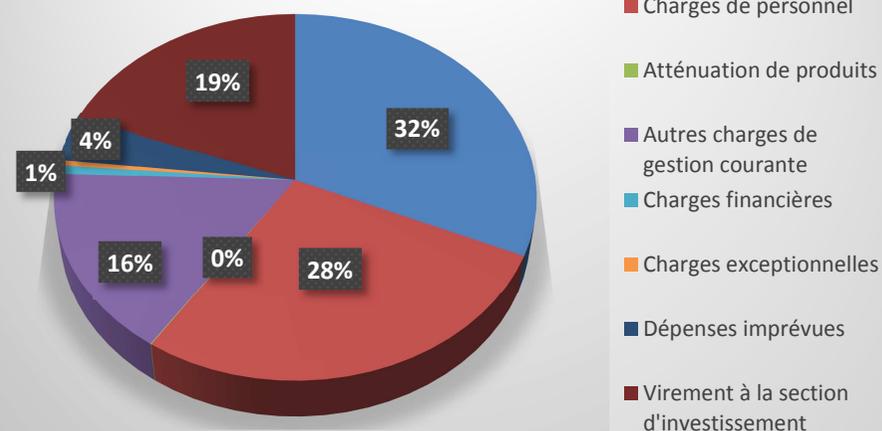
#### Section de Fonctionnement

RECETTES	548 068,15	%	DÉPENSES	548 068,15	%
Produits des services	42 350,00	8	Charges à caractère général	173 156,15	32
Impôts et taxes	299 407,00	55	Charges de personnel	151 750,00	28
Dotations et subventions	13 437,00	2	Atténuation de produits	300,00	0
Autres produits de gestion courante	26 000,00	5	Autres charges de gestion courante	88 917,00	16
Produits exceptionnels	400,00	0	Charges financières	4 200,00	1
Excédent antérieur reporté (2018)	166 474,15	30	Charges exceptionnelles	2 545,00	0
			Dépenses imprévues	22 000,00	4
			Virement à la section d'investissement	105 200,00	19

#### Recettes de Fonctionnement



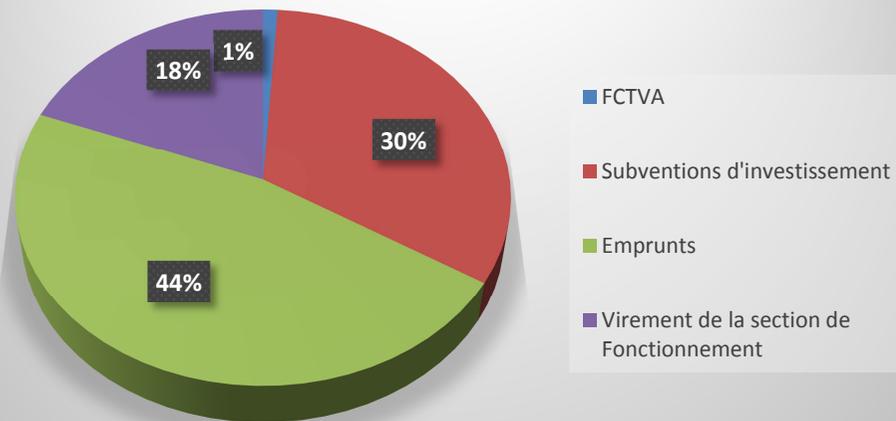
#### Dépenses de Fonctionnement



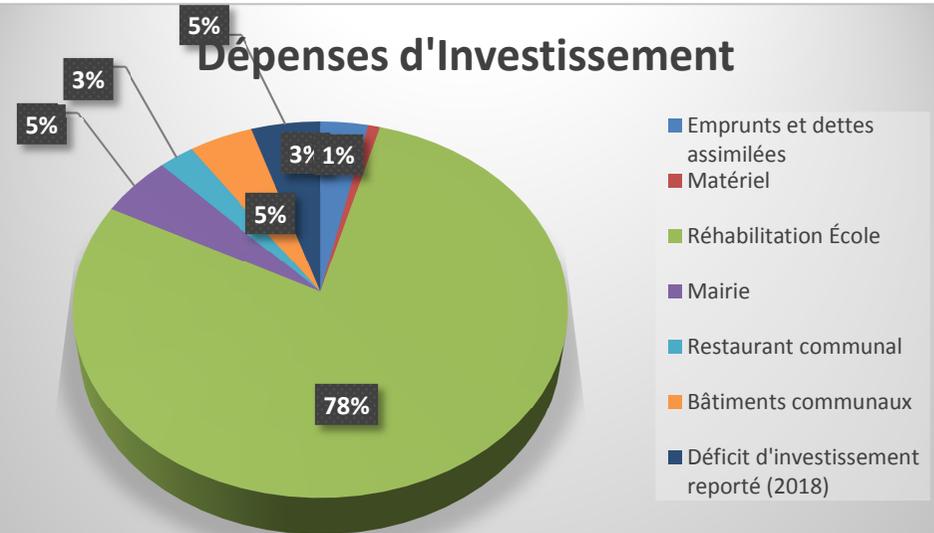
## Section d'Investissement

RECETTES	591 487,95	%	DÉPENSES	591 487,95	%
FCTVA	5 774,85	1	Emprunts et dettes assimilées	20 100,00	3
Subventions d'investissement	180 125,00	30	Matériel	5 000,00	1
Emprunts	259 100,00	44	Réhabilitation École	464 000,00	78
Virement de la section de Fonctionnement	105 200,00	18	Mairie	31 000,00	5
Excédent de fonctionnement capitalisé	41 288,10	7	Restaurant communal	15 000,00	3
			Bâtiments communaux	27 099,85	5
			Déficit d'investissement reporté (2018)	29 288,10	5

### Recettes d'Investissement



### Dépenses d'Investissement



## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

**SECTION D'EXPLOITATION** : Excédent : 23 297,09 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : Excédent : 7 696,76 €

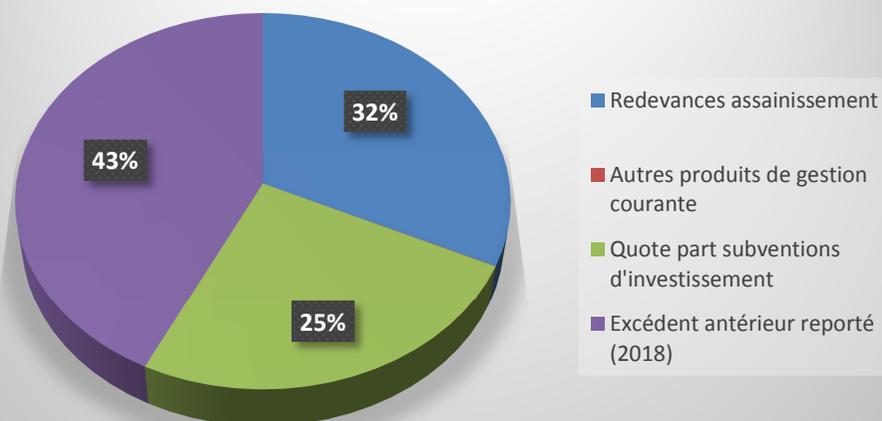
**RÉSULTAT : 30 993,85 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

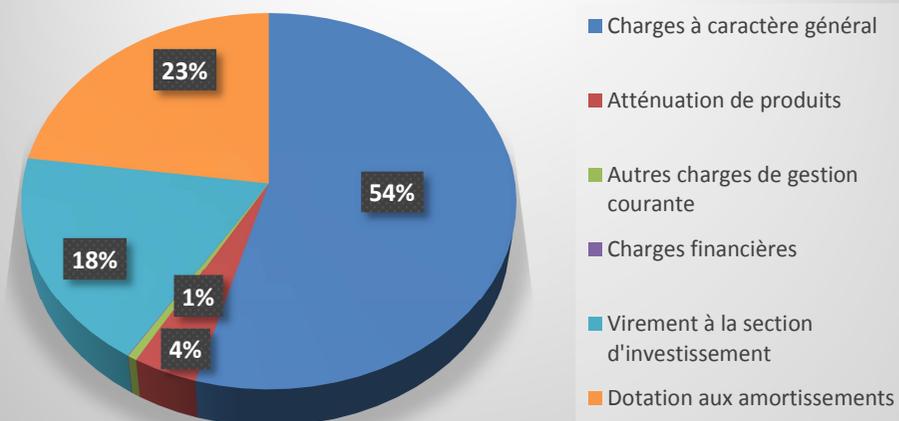
### Section d'exploitation

RECETTES	54 429,09	%	DÉPENSES	54 429,09	%
Redevances assainissement	17 400,00	32	Charges à caractère général	29 587,09	54
Autres produits de gestion courante	20,00	0	Atténuation de produits	2 100,00	4
Quote part subventions d'investissement	13 712,00	25	Autres charges de gestion courante	300,00	1
Excédent antérieur reporté (2018)	23 297,09	43	Charges financières	23,00	0
		0	Virement à la section d'investissement	10 000,00	18
			Dotation aux amortissements	12 419,00	23

### Recettes d'exploitation



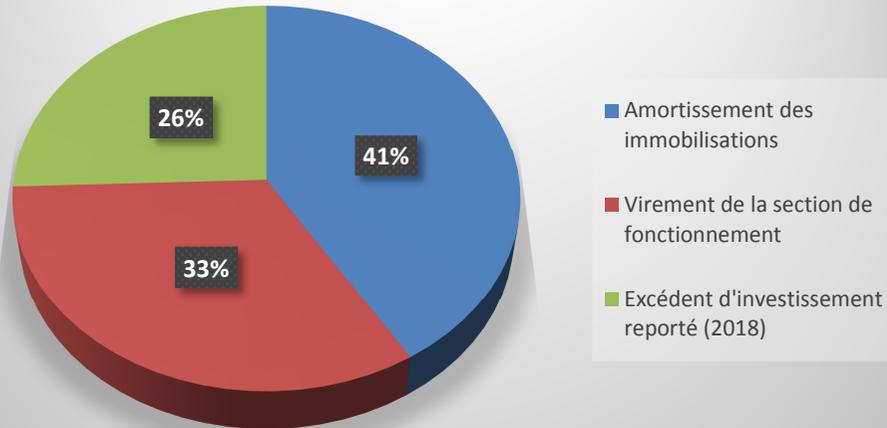
### Dépenses d'exploitation



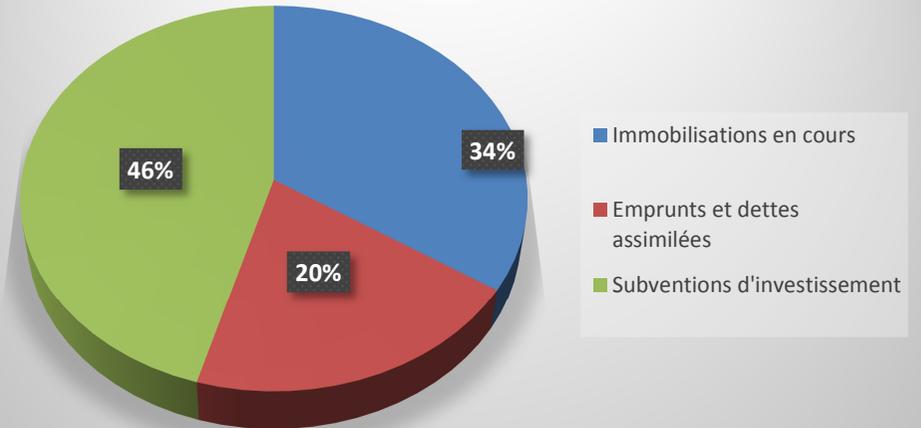
## Section d'investissement

RECETTES	30 115,76	%	DÉPENSES	30 115,76	%
Amortissement des immobilisations	12 419,00	41	Immobilisations en cours	10 303,76	34
Virement de la section de fonctionnement	10 000,00	33	Emprunts et dettes assimilées	6 100,00	20
Excédent d'investissement reporté (2018)	7 696,76	26	Subventions d'investissement	13 712,00	46
					0

### Recettes d'Investissement



### Dépenses d'Investissement



*Le compte Administratif est dressé par le Maire et le compte de Gestion est dressé par le Trésorier.*

*📁 Les documents concernant les budgets peuvent être consultés en Mairie.*



## **RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 20 Avril 2019**

#### **1- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte Administratif Assainissement 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Claudine FOURNEL adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent	: 23 297,09 €
- Section d'Investissement	: Excédent	: 7 696,76 €
- <i>Résultat</i>		30 993,85 €

#### **2- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019**

Le budget primitif assainissement 2019 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 54 429,09 €
- Section d'Investissement	: 30 115,76 €

#### **3- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2018**

Après avoir examiné le compte de gestion et le compte Administratif 2018, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Claudine FOURNEL adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement: Excédent	: 207 762,35 €
- Section d'Investissement : Déficit	: 29 288,10 €
- <i>Résultat</i>	178 474,25 €

#### **4- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019**

Le Budget primitif 2019 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement	: 548 068,15 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement	: 591 487,95 € Dépenses et Recettes

#### **5- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2019,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 71 035 €.

## **6- DEVIS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE BÂTIMENT « RESTAURANT COMMUNAL »**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les portes ainsi que les fenêtres du rez-de-chaussée du restaurant communal sont vétustes et qu'il conviendrait donc de les remplacer.

Il précise que plusieurs entreprises ont été sollicitées et qu'il a reçu trois propositions.

Monsieur Lenoble sort de la salle le temps de la délibération.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, par 09 voix pour et 01 abstention,

- RETIENT la proposition de l'entreprise Parnoux Philippe à Linard pour un montant total de 14 390.40 € TTC ;

## **7- ASSURANCE STATUTAIRE AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES IRCANTEC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 25 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel stagiaires et titulaires IRCANTEC prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée d'un an.

## **8- ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES NOUVELLE AQUITAINE**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- L'adhésion de la Commune du Bourg d'Hem au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,

## **9- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités réalisant plus de 50 000 € de recettes encaissables annuelles doivent mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (décret n° 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018).

Il précise que l'offre de paiement PayFip proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PayFip offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce service permettra de faciliter le paiement des factures d'assainissement, loyers, location salle).

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFip proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.

## **10- CONVENTION DE COMMERCIALISATION**

Monsieur le Maire explique que la convention de commercialisation établie avec l'Office de Tourisme des Monts et Vallées Ouest Creuse est arrivée à son terme, il conviendrait donc de la renouveler.

Il présente ensuite la nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'établir une nouvelle convention de commercialisation avec l'Office de Tourisme des Monts et Vallées Ouest Creuse prenant effet le 1er janvier 2019 pour une durée d'un an.

- PRÉCISE que les fonds seront encaissés par la commune au travers d'une régie dont le siège sera installé à l'Office de Tourisme des Monts et Vallées Ouest Creuse à Dun Le Palestel.

## **11- TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DU CENTRE DE SECOURS DE BONNAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mise en conformité avec la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement sont actuellement en cours de réalisation au Centre de Secours de Bonnat.

Cette opération (travaux + frais annexes) est éligible à la DETR à hauteur de 35 % du montant HT.

Le SDIS finance 50 % du montant de l'opération restant à charge après déduction de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune du Bourg d'Hem est desservie par le centre de secours de Bonnat. Aussi, il propose de participer financièrement aux travaux précités.

Il présente ensuite la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable à la participation financière de la commune du Bourg d'Hem pour la réalisation des travaux de mise en conformité avec la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement du centre de secours de Bonnat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.*

## **Séance du 20 Mai 2019**

Le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué SPANC pour représenter la communauté de communes
- Transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Achat d'une banderole pour les expositions

Le Conseil Municipal accepte ces adjonctions.

*Le compte rendu de la séance ordinaire du 05 avril 2019 est adopté à l'unanimité.*

### **1- ETUDE DE DEVIS**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de remplacer le nettoyeur haute pression actuellement défectueux.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de la SAS MARMION à Chéniers d'un montant de 1 799,00 € HT pour un nettoyeur haute pression thermique professionnel ;

### **2- PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA SAGE**

Le Maire informe le Conseil du projet de détermination du périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux sur le bassin versant de la Creuse.

Il donne lecture du courrier de Madame la Préfète de la Creuse sollicitant l'avis du Conseil.

Après avoir pris connaissance du contenu du projet, des comptes rendus de travaux de comité de l'eau et du rapport établi par l'Établissement Public territorial du Bassin EPTB de la Vienne, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable pour ce projet de périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Creuse.

### **3- RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attributions.

Il rappelle que le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant compte de l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire (annuel) : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Après avoir déterminé les critères d'attribution, le Conseil Municipal sollicite l'avis du Comité Technique afin de pouvoir appliquer le régime indemnitaire (RIFSEEP).

### **4- AMAC VŒUX SUR LES ÉVOLUTIONS DES SYSTÈMES DE SANTE**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics,

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers,

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé,

Considérant que de trop nombreux français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures des concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés,

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences,

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé,

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement,

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal du Bourg d'Hem souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le Conseil municipal du Bourg d'Hem demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (en particulier en zone périurbaine et rurale) adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins ;
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitation et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**Le conseil municipal du Bourg d'Hem autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'État pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.**

## **5- BUREAU DES ÉLECTIONS**

### **a) Organisation du bureau de vote « Élections Européennes »**

En prévision des élections européennes du 26 mai 2019, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'organiser la permanence.

*Matin*

BATHIER, LENOBLE, DUPONTET, FOURNEL, SAUVE

*Après-midi*

DESCHAMPS, FEL, TISSIER, FRAPPAT, POTHEAU

## **6- DOSSIER AIDE SOCIALE**

Après avoir pris connaissance de la demande d'aide sociale reçue en mairie, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Le dossier complet sera transmis au Conseil Départemental.

## **7- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SPANC POUR REPRÉSENTER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire explique que suite à la prise de compétence Assainissement non collectif de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1<sup>er</sup> janvier 2019, celle-ci agit désormais en représentation-substitution des communes auparavant adhérentes à EVOLIS 23 (Syndicat Mixte fermé) pour cette compétence.

À cet effet, il propose de nommer un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE : - Monsieur TISSIER Joël

## **8- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Vu la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, qui impose notamment le transfert de la compétence Eau et Assainissement aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement des communes aux communautés de communes ;

Considérant que la loi NOTRe imposait un transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement des communes aux EPCI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que la loi du 3 août 2018 prévoit que, lorsque l'EPCI à fiscalité propre n'est pas compétent en matière d'eau et d'assainissement, ou lorsque l'EPCI n'exerce que la compétence relative à l'assainissement non collectif, il est possible pour les communes membres de s'opposer à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Considérant que la majorité nécessaire à atteindre pour reporter le transfert obligatoire est fixée à 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI ;

Considérant que ce vote permettra de reporter le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Considérant que les communes doivent se prononcer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **9- BANDEROLE EXPOSITIONS**

M. le Maire explique que Mme Annick Junjaud souhaiterait la mise en place d'une banderole annonçant les expositions se déroulant sur la commune.

Denis Lenoble sort le temps de la délibération.

Après discussion, Le Conseil Municipal, décide d'acquérir une banderole annonçant les expositions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Marie-Ange DUPONTET explique que les anciens conteneurs de poubelles n'ayant toujours pas été enlevés par Evolis 23, ceux-ci sont pleins et des sacs poubelles sont déposés au pied.

Un mail sera transmis à Evolis 23 pour leur demander d'enlever rapidement les derniers conteneurs marrons et bleus restant sur la commune mais également d'installer le conteneur collectif.

Le Conseil Municipal compte également sur le civisme des administrés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*



# BREVES



## **ACCA – CONCOURS DE PÉTANQUE**

Le 30 juin l'ACCA du Bourg d'Hem organise son Trophée de pétanque au stade. Le concours se déroulera en 4 parties. Le jet du but se fera à 14 heures. Les inscriptions sont gratuites

## **CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL DE GUÉRET**

L'Ensemble Vocal de Guéret organise un concert le **dimanche 30 juin 2019 à 17 heures** dans l'église du Bourg d'Hem.

## **DON**

Nous remercions Mme Solange GALY pour le don de 100 € pour l'église.

## **EXPOSITION**

En août exposition de peinture de Mme Annick Junjaud et M. Gilles Caranton dans la salle du Foyer Rural

## **TRI SÉLECTIF**

## Méasnes

# Se débarrasser de ses déchets dans la nature peut coûter cher



**D**ébut avril, les gendarmes ont été sollicités pour un dépôt d'immondices à l'entrée d'un chemin sur la commune de Méasnes. A leur arrivée, ils ont découvert sacs-poubelles, bouteilles vides, vélo cassé, pare-chocs de voiture... « Nous avons ouvert les sacs et examiné l'ensemble des déchets et ainsi retrouvé l'identité des auteurs qui n'habitent plus en Limousin, expliquent les gendarmes de la communauté de brigades de Châte-

lus-Malvaleix. Après enquête et obtention de la nouvelle adresse des mis en cause, le procès-verbal a été transmis et les auteurs seront entendus sur les faits dans leur nouvelle région d'habitation. » La contravention de 5<sup>e</sup> classe dressée pour ce type de dépôt sauvage entraîne une amende de 1 500 €. Et les gendarmes n'hésitent pas à tout mettre en œuvre pour retrouver ceux qui confondent la nature avec une décharge publique. ■

J.C.L.

Article L'Écho du Berry du 13 au 19 juin 2019

## ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

### Soirée astronomie avec télescope

Petite balade au crépuscule dans les landes (4km), puis observation sur site près des véhicules. Prévoir lampe et vêtements chauds. Durée : 4h

En fonction des dates, plusieurs lieux et horaires :

- > Vendredi 5 juillet - RDV à 21h à La Celle Dunoise ou 21h15 au Guémontet (Le Bourg d'Hem)
- > Mardi 30 juillet - RDV à 21h à l'église du Grand Bourg (puis trajet en véhicule jusqu'au Moulin de Ribbe)
- > Samedi 10 août - RDV à 21h à la Chapelle de Paulhac - D1 Spécial "Nuit des étoiles filantes".

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Bénévent-l'Abbaye au plus tard 24h à l'avance.

Inscriptions et renseignements au 05 55 62 68 35

### Balade découverte

Balade au crépuscule et découverte des oiseaux nocturnes. Prévoir lampe. Durée : de 2h30 à 3h.

Départ de l'église, puis trajet en véhicule, à 21h.

□□ En fonction des dates, plusieurs lieux, horaires et thématiques :

> Jeudi 11 juillet - Chambon Sainte Croix

RDV à 15h (église)

Les méandres de la Petite Creuse. 7km.

> Mardi 16 juillet - Dun le Palestel

RDV à 15h (Office de Tourisme, puis trajet en véhicule)

Sortie forestière sur la faille de la Marche. 8km.

> Mardi 23 juillet - Crozant

RDV à 15h (Hôtel Lépinat)

La rive de la Sédelle. 8km.

> Mardi 30 juillet - La Souterraine

RDV à 15h (au camping)

Balade forestière et sylviculture.

> Mardi 6 août - Chéniers

RDV à 15h (église) ou 15h10 (Moulin de Piot)

Les rives de la petite Creuse. 6km.

> Jeudi 8 août - Marsac

RDV à 15h (centre commercial)

Aux détours de l'Ardour. 9km.

> Lundi 20 août - Colondannes

RDV à 14h50 (église) ou 15h (parking des Combes)

Sortie nature à la découverte du site des Combes. 7km.

> Mardi 27 août - Lafat

RDV à 15h (place des Tilleuls)

Entre Sédelle et Brézentine. 8km.

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Bénévent-l'Abbaye au plus tard 24h à l'avance.

Inscriptions et renseignements au 05 55 62 68 35.

## Visite guidée de la forteresse de Crozant

La belle Fanfreluche vous invite à découvrir l'histoire de la forteresse de Crozant ainsi que ses secrets.

> Mardi 9 juillet      > Mardi 6 août

> Mardi 16 juillet    > Mardi 13 août

> Mardi 23 juillet    > Mardi 20 août

> Mardi 30 juillet    > Mardi 27 août

Cette année, deux visites sont proposées :

- le matin à partir de 10h

- l'après-midi à partir de 14h30

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Dun le Palestel au plus tard 24h à l'avance.

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Tous les mardis de l'été.

RDV devant les Ruines de Crozant, à 10h et à 14h30.

## Visite guidée de l'abbatiale de Bénévent l'Abbaye

Remarquable livre de pierres, l'abbatiale de Bénévent-l'Abbaye a eu la chance d'être élevée par des moines maçons compagnons tailleurs de pierres... Aujourd'hui comme hier, cet édifice est le conservatoire de cette tradition. Venez découvrir tous ses secrets.

- > Mercredi 10 juillet de 10h30 à 11h30
- > Mercredi 24 juillet de 10h30 à 11h30
- > Mercredi 7 août de 10h30 à 11h30
- > Mercredi 14 août de 10h30 à 11h30

RDV devant l'abbatiale, à 10h30

Tarifs : adultes : 4€, -12 ans : 3€

Inscriptions : Office de Tourisme de Bénévent au 05 55 62 68 35

## Visite guidée de La Souterraine

Une visite guidée pour découvrir autrement le patrimoine de La Souterraine.  
RDV à 16h, place d'Armes, côté entrée de la crypte de l'église.

- > Mercredi 10 juillet de 16h à 17h
- > Mercredi 17 juillet de 16h à 17h
- > Mercredi 24 juillet de 16h à 17h
- > Mercredi 31 juillet de 16h à 17h
- > Mercredi 7 août de 16h à 17h
- > Mercredi 14 août de 16h à 17h
- > Mercredi 21 août de 16h à 17h

Tarif : adulte : 4€, enfant -12 ans : 3€

Inscriptions et renseignements : 05 55 89 23 07

Visite guidée de la commanderie de Paulhac

Commanderie Templière du XIIIème siècle typique du gothique rural unique en Limousin. Ses grandes fresques constituent l'expression la plus aboutie de la spiritualité des templiers...

Venez découvrir la Commanderie Templière et la Chapelle des Hospitaliers (fresques et sculptures XIII et XVème siècle).

RDV à 10h30

- > Jeudi 11 juillet de 10h30 à 12h
- > Jeudi 18 juillet de 10h30 à 12h
- > Jeudi 25 juillet de 10h30 à 12h
- > Jeudi 1er août de 10h30 à 12h
- > Jeudi 8 août de 10h30 à 12h
- > Jeudi 22 août de 10h30 à 12h
- > Jeudi 29 août de 10h30 à 12h

Tarif : adultes : 4€, enfant -12ans : 3€

Inscriptions : Office de Tourisme de Bénévent au 05 55 62 68 35

## Visite théâtralisée à la Tuilerie de Pouigny

Tuilier, un de ces métiers essentiels et pourtant méconnus. Suivez la guide ! Elle vous contera la vie de la Tuilerie de Pouigny. L'alchimie de la transformation de l'argile et les us et coutumes d'autrefois vous seront dévoilés...

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Dun le Palestel au plus tard 24h à l'avance au 05 55 89 24 61.

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Tous les jeudis de l'été (sauf le 15 août)

- > Jeudi 11 juillet de 15h à 16h30
- > Jeudi 18 juillet de 15h à 16h30
- > Jeudi 25 juillet de 15h à 16h30
- > Jeudi 1er août de 15h à 16h30
- > Jeudi 8 août de 15h à 16h30
- > Jeudi 22 août de 15h à 16h30
- > Jeudi 29 août de 15h à 16h30

RDV devant la Tuilerie de Pouligny, à 15h.

## Visite guidée de la Cartonnerie Jean

En 1999, les habitants de la Celle Dunoise ont vu les dernières fumées s'échapper de la grande cheminée de la cartonnerie... Depuis, plus rien. Les vestes des ouvriers sont toujours aux vestiaires, les bons de commandes sont accrochés aux murs et les calendriers sont arrêtés à la date du 27 avril, jour de la fermeture. Découvrez en exclusivité l'histoire incroyable de ce bâtiment qui raconte la fabrication artisanale du carton.

- > Jeudi 11 juillet de 17h à 18h
- > Jeudi 18 juillet de 17h à 18h
- > Jeudi 25 juillet de 17h à 18h
- > Jeudi 1er août de 17h à 18h
- > Jeudi 8 août de 17h à 18h
- > Jeudi 22 août de 17h à 18h
- > Jeudi 29 août de 17h à 18h

Visite limitée à 15 personnes pour des raisons de sécurité.

Tarif : Gratuit.

Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme de Dun-le-Palestel, au plus tard la veille, au 05 55 89 24 61

## Animation marche nordique

Initiation et découverte de la marche nordique.

Sur un circuit d'une dizaine de kilomètres, partez-vous oxygéner et vous dynamiser au contact de la nature sauvage et préservée des gorges du Thaurion.

□□ En fonction des dates, plusieurs lieux et horaires :

- > Mardi 16 juillet - 10h - Châtelus le Marcheix
- > Jeudi 18 juillet - 10h - La Celle Dunoise
- > Vendredi 19 juillet - 10h - Plan d'eau du Cheix à La Souterraine
- > Mercredi 24 juillet - 10h - Plage du lac au Bourg d'Hem
- > Jeudi 25 juillet - 10h - Châtelus le Marcheix
- > Vendredi 26 juillet - 14h - La Celle Dunoise
- > Mardi 20 août - 10h - Plage du lac au Bourg d'Hem
- > Mercredi 21 août - 10h - Châtelus le Marcheix
- > Jeudi 22 août - 10h - Plan d'eau du Cheix à La Souterraine

Bâtons fournis dans la limite de 12 personnes.

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Bénévent-l'Abbaye au plus tard 24h à l'avance.

Inscriptions, réservation de bâtons et renseignements au 05 55 62 68 35.

## Balade VTT

Sortie en VTT accompagnée sur les chemins extraordinaires de la vallée du Thaurion. En sous-bois, le long de la rivière ou en hauteur sur les pentes : partez à la découverte de superbes endroits via les sentiers, pistes et chemins creux qui environnent Châtelus le Marcheix.

☐☐ En fonction des dates, plusieurs lieux et horaires :

- > Mardi 16 juillet - 14h - Châtelus le Marcheix
- > Jeudi 18 juillet - 14h - La Celle Dunoise
- > Vendredi 19 juillet - 14h - Étang de la Cazine à Noth
- > Mardi 23 juillet - 10h - Moulin de Piot à Chéniers
- > Mardi 23 juillet - 14h - Dun le Palestel
- > Vendredi 26 juillet - 14h - Dun le Palestel
- > Mardi 20 août - 14h - Moulin de Piot à Chéniers
- > Jeudi 22 août - 14h - Étang de la Cazine à Noth

Tarif : 4€ adulte, 3€ enfant -12 ans.

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Bénévent-l'Abbaye au plus tard 24h à l'avance.

Inscriptions, location de VTT et renseignements au 05 55 62 68 35.